

## **Conditions Générales d'adhésion et d'utilisation du programme de fidélité « UNICA - IL RISTORANTE »**

1. Programme de fidélité « UNICA - IL RISTORANTE » Le programme de fidélité UNICA - IL RISTORANTE est mis en place par la société SARL IL RISTO France, société à responsabilité limitée, au capital de 891 760 €, dont le siège est situé 4 rue de L'Espoir – 59260 Lezennes (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le n° B 501 701 189, agissant tant en son nom propre que pour le compte des membres de son réseau. Le programme de fidélité UNICA - IL RISTORANTE permet à son bénéficiaire, sur simple présentation de sa carte de fidélité lors de son passage en caisse, de cumuler des points et de profiter des avantages valables dans les restaurants IL RISTORANTE situés en France Métropolitaine qui participent au programme de fidélité. Les présentes conditions générales définissent les conditions d'adhésion et d'utilisation du programme de fidélité, qui est applicable dans les restaurants IL RISTORANTE situés en France métropolitaine qui participent au programme de fidélité..

2. Obtention de la carte de fidélité « UNICA - IL RISTORANTE » Le programme de fidélité UNICA - IL RISTORANTE est réservé à toute personne physique majeure, ci-après dénommée "l'adhérent". La carte est strictement personnelle et individuelle et ne peut en aucun cas être cédée, prêtée, vendue à quiconque ou utilisée à d'autres fins que celles définies dans les présentes conditions générales. Chaque adhérent ne pourra être porteur que d'une seule carte de fidélité. Lors d'un passage en restaurant, le Bénéficiaire pourra demander que lui soit remise sa carte de fidélité UNICA - IL RISTORANTE. Un collaborateur de l'enseigne lui remet alors gratuitement sa carte de fidélité qui comporte un code barre unique, cette carte sera bipée une première fois en caisse.

### Modalités d'adhésion

#### 1) Conditions générales

La carte fidélité UNICA BY IL RISTORANTE est gratuite. Elle est disponible dans tous les restaurants participant au Programme Fidélité.

Un numéro de téléphone portable et une adresse mail valides sont nécessaires pour toute inscription au Programme Fidélité.

L'acceptation des présentes CGU et la communication de certaines informations mentionnées ci-après sont impératives pour valider l'inscription au Programme Fidélité et bénéficier des privilèges

#### 2) Validation de l'adhésion & activation de la Carte Fidélité

Pour valider son adhésion au Programme Fidélité, activer sa Carte Fidélité UNICA et avoir accès à son compte fidélité afin de pouvoir bénéficier des privilèges, l'Adhérent devra se connecter à la page d'inscription au programme de fidélité via le lien reçu par sms ou par mail ou directement sur le site [www.ilristorante.fr](http://www.ilristorante.fr) dans la rubrique "j'active mon compte fidélité". Il devra ensuite communiquer les informations mentionnées comme obligatoires et cocher les cases:

1. "J'accepte d'adhérer au programme UNICA, un programme unique qui comporte des avantages économiques et expérientiels tels que des dégustations, invitations et

événements liés à la culture italienne. Les avantages seront communiqués par mail et disponibles sur l'espace client.”

2. J'accepte les conditions générales d'utilisation.”

L'Adhérent s'engage à communiquer des informations exactes et valides à la date de l'adhésion. Il lui appartient de maintenir ces informations à jour en se rendant sur le site [www.ilristorante.fr](http://www.ilristorante.fr) dans la rubrique « Mon compte fidélité ».

Il Ristorante ne pourra en aucun cas être tenu responsable du défaut de bénéfice d'un privilège dès lors que les informations communiquées auraient été inexactes ou obsolètes.

Tous ces avantages et privilèges seront envoyés par mail et disponibles sur “mon espace client”. L'acceptation de l'envoi de mails est donc une condition nécessaire pour les recevoir. En cas de désabonnement via le lien présent dans chaque communication, le client accepte de sortir du programme de fidélité. En cas de désabonnement non volontaire, le client pourra écrire par mail à l'adresse [fidelite@fidelite.ilristorante.fr](mailto:fidelite@fidelite.ilristorante.fr) pour demander de réactiver son compte.

### 3) Modalités de fonctionnement du programme UNICA

Le programme UNICA est un programme d'avantages économiques (cumul des points) et expérientiels de découverte de la cuisine et de la culture italienne.

Cumul de points // A chaque passage en caisse, l'Adhérent présente sa carte fidélité au serveur/se qui la scannera pendant la saisie de la vente et avant clôture du ticket de caisse. Aucun crédit de point sur le compte fidélité ne pourra être rétroactif après clôture du ticket de caisse.

Le cumul des points est immédiat et consultable sur le site [ilristorante.fr](http://ilristorante.fr) dans la rubrique « Mon Compte fidélité ».

La carte de fidélité UNICA - IL RISTORANTE permet de cumuler des points lors de chaque passage en caisse dans les restaurants IL RISTORANTE qui adhèrent au programme de fidélité UNICA - IL RISTORANTE. Le cumul des points s'effectue sur la base suivante : 15 euros toutes taxes comprises dépensés = 1 point épargné.

L'achat de chèques cadeaux est exclu du calcul des points.

Tous les euros sont transformés en points (ou pourcentage de points). La société IL RISTO FRANCE peut en outre exceptionnellement accorder des points supplémentaires, notamment sur des opérations faisant l'objet d'une offre commerciale particulière. Le Bénéficiaire devra impérativement présenter sa carte de fidélité avant chaque encaissement, à défaut, les points de l'achat concerné ne seront pas cumulés.

L'utilisation de tickets restaurants et/ou d'avoir pour le paiement en restaurant, accompagné de la carte de fidélité, donne également droit à des points.

Lorsque le Bénéficiaire dispose de 30 points sur sa carte, il recevra sur sa boîte mail à l'adresse mail préalablement communiquée, un chèque fidélité d'un montant de 15 euros TTC qu'il pourra utiliser, en tant que remise sur l'addition, lors de son prochain passage. Il n'y aura pas de rendu monnaie sur le chèque fidélité. Ce chèque fidélité a une durée de validité de 3 mois. L'émission de ce chèque fidélité aura pour effet de retirer 30 points sur la carte du Bénéficiaire.

Le solde de points sera disponible sur l'espace client “mon compte fidélité” !

Autres avantages // Des privilèges personnalisés (comme l'accès aux ventes privées et les invitations exclusives aux ateliers et dégustations) seront ponctuellement proposés à l'adhérent au programme. Chaque offre sera valable une seule fois et pendant une période donnée qui sera précisée dans le message. De plus, toutes les offres découvertes produits ou dégustations seront soumises à une date de validité indiquée sur le mail d'invitation. En cas de dépassement de cette date, l'offre ne sera plus valable. D'autres offres telles que des invitations à des ateliers de cuisine peuvent être proposées au Bénéficiaire. Pour participer à ces ateliers, le Bénéficiaire devra s'inscrire selon les modalités indiquées dans l'invitation. Lors de ces ateliers, le Bénéficiaire devra se munir de sa carte de fidélité. Si le Bénéficiaire s'inscrit à un atelier et ne s'y présente pas, sans en avoir informé au préalable la société IL RISTO FRANCE ou le restaurant où se déroule l'atelier, la société IL RISTO FRANCE se réserve le droit de ne plus lui proposer ce type d'atelier voire même, de l'exclure de certaines autres offres du programme « UNICA - IL RISTORANTE ».

Les optins provenant d'autres sites partenaires d'IL RISTORANTE (Guest Online, Web Lib, etc.) ne remettent pas en question les éléments constitutifs du programme de fidélité.

#### 5). Perte ou vol de la carte de fidélité « UNICA - IL RISTORANTE »

- En cas de Carte Fidélité endommagée, le solde des points cumulés n'est pas perdu. Il est alors possible de retirer une nouvelle carte fidélité dans un restaurant participant et contacter le gestionnaire du Programme Fidélité (Article V.) en précisant les informations suivantes : Nouveau n° de carte fidélité , Ancien n° de Carte fidélité, E-mail renseigné lors de l'inscription au Programme Fidélité.

Une fois la nouvelle carte fidélité activée et associée au compte fidélité, les points sont transférés et l'ancienne carte fidélité est désactivée.

- En cas de Carte Fidélité perdue ou volée, il est possible de retirer une nouvelle carte fidélité dans un restaurant participant et contacter le gestionnaire du Programme Fidélité (Article 5.) en précisant les informations suivantes : Nouveau n° de Carte Fidélité, Ancien n° de Carte Fidélité, n° de mobile et E mail renseigné lors de l'inscription au Programme Fidélité.

Une fois la nouvelle carte fidélité activée et associée au compte fidélité, les points de cette nouvelle carte se cumulent à ceux déjà existants sur le compte fidélité et l'ancienne carte fidélité est désactivée.

#### 6) Durée de validité de l'inscription

La durée de validité de l'inscription est à durée indéterminée. L'adhérent peut toutefois mettre fin à tout moment à son inscription en notifiant sa décision par courrier ou par email au Service Marketing (Article V.)

Un compte fidélité sans aucune activité sera automatiquement anonymisé au bout de 36 mois. Dans ce cas, un mail sera envoyé au porteur de la carte unica un mois avant l'anonymisation afin de l'informer de l'anonymisation de son compte. Cette anonymisation sera révoquée si le bénéficiaire manifeste son souhait de rester inscrit dans le programme de fidélité.

#### 7) Responsabilité

La responsabilité du Réseau ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement du Programme Fidélité, d'utilisation non conforme de la carte Fidélité, de perte ou vol ou détérioration de la carte Fidélité, informations inexactes ou non valides données par l'Adhérent lors de l'activation de sa carte Fidélité, sans que cette liste ne soit exhaustive.

L'Adhérent s'engage à utiliser sa Carte Fidélité conformément aux présentes CGU qu'il a accepté sans réserve lors de la validation de son adhésion.

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

## **8) Les données recueillies Données personnelles**

Les données à caractère personnel indispensables à l'inscription au Programme Fidélité UNICA BY IL RISTORANTE sont : civilité, nom, prénom, téléphone mobile, email, CP, Ville, date de naissance, numéro de Carte fidélité et mot de passe.

### 9) Données liées aux achats et aux communications

Les données comportementales collectées peuvent être les suivantes (selon votre niveau de contact, inscription à la newsletter ou au programme) :

- montant, date et détail des achats
- réception, ouverture et clic sur les emails
- réception des sms
- usage des offres promotionnelles
- réponse à des enquêtes de satisfaction

Sont également capturées des informations sur le type d'appareil utilisés pour la consultation des services en ligne géré par notre opérateur technique Adelya et l'adresse IP de celui-ci.

### 10) Données stockées en local et cookies

Des cookies sont déposés lors de votre navigation sur votre espace client et les autres sites du service, afin de fluidifier votre navigation et connexion, conserver vos préférences de mise en page.

Les appareils mobiles peuvent être géolocalisés sur acceptation par l'utilisateur, afin de permettre à l'utilisateur de faire une recherche de restaurant à proximité par exemple. Ces informations ne sont pas stockées sur les serveurs.

Pour la conservation des identifiants pour accéder plus rapidement aux espaces en ligne et préférences d'affichage, des cookies de préférence utilisateur sont également déposés.

Aucun cookie lié à un ciblage à but publicitaire n'est déposé.

Pour s'opposer à l'usage des cookies, vous pouvez modifier les paramètres de votre navigateur.

### 11) Finalité du traitement

Les données recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique pour les finalités suivantes :

- Pour l'inscription à la newsletter ou à la réception des bons plans et offres : constitution d'un fichier ayant pour but une communication promotionnelle ciblée par email ou sms en respectant les accords que vous avez donnés pour chaque média.
- Pour l'inscription au programme et/ou à l'espace client en ligne : constitution d'un fichier client ayant pour but l'animation d'un programme de fidélité. Dans le cadre du programme, vous recevrez des informations concernant votre compte et concernant

le programme, cette communication non-promotionnelle fait partie du programme auquel vous avez souhaité souscrire.

- Reporting agrégé à des fins uniquement internes au Réseau, d'analyses et de statistiques.
- Monitoring de l'utilisation de la plateforme de notre opérateur technique et pour l'optimisation de l'ergonomie et l'amélioration fonctionnelle des services.

#### 12) Droit d'accès, modification et suppression

- Droit d'accès et modification. Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, les modifier ou modifier vos accords de communication :
  - sur votre espace de fidélité en ligne,
  - en écrivant au service marketing (Article V)
- Droit d'accès. Vous disposez également du droit de recevoir une copie de vos données personnelles en notre possession.
- Droit d'effacement. Vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles. Veuillez noter que nous sommes susceptibles de conserver certaines informations vous concernant lorsque la loi nous l'impose.
- Droit d'opposition. Un lien de désabonnement est toujours accessible et disponible en bas de toute communication vous étant adressée. Cette page de désabonnement est accessible [ici](#).

Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dopposition>.

Une demande de suppression d'informations obligatoires à l'inscription (Article IV.1) vous exclura du Programme Fidélité et vous renoncerez, de fait, à vos points cumulés sur votre Carte Fidélité.

Pour toutes demandes relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez vous adresser au service dédié : [contact.cnil@ilristorante.fr](mailto:contact.cnil@ilristorante.fr)

#### 13) Confidentialité de votre mot de passe

Vous êtes responsable de la confidentialité du mot de passe que vous avez choisi pour accéder à votre compte sur l'espace client en ligne. Vous vous engagez à conserver ce mot de passe secret et à ne le communiquer à personne.

#### 14) Conservation et sécurisation des données

Notre opérateur technique a mis en place les mesures suivantes :

- Confidentialité du mot de passe.
- Les données sans activité sont anonymisées au bout de 3 ans sans activité, puis totalement supprimées au bout de 5 ans, sauf demande particulière reçue avant cette date.
- Les données sont conservées dans des DataCenter sécurisés situés en Europe, conformément à la réglementation.

Nous pouvons être amenés à modifier occasionnellement la présente Politique d'Utilisation des données. Lorsque cela est nécessaire, nous vous en informerons et/ou solliciterons votre accord. Nous vous conseillons de consulter régulièrement cette page pour prendre connaissance des éventuelles modifications ou mises à jour apportées.

Pour toute question relative aux présentes Conditions Générales d'Utilisation du Programme Fidélité vous pouvez contacter le service marketing :

- Par courrier : Service Marketing IL RISTORANTE 4 Rue de l'Espoir, 59260 Lezennes FRANCE
- Par e-mail : [contact@ilristorante.fr](mailto:contact@ilristorante.fr)

et pour toute demande relative à vos données personnelles vous pouvez contacter le service protection des données personnelles :

- Par courrier : Délégué à la Protection des Données IL RISTORANTE 4 Rue de l'Espoir, 59260 Lezennes FRANCE
- Par e-mail : [contact.cnil@ilristorante.fr](mailto:contact.cnil@ilristorante.fr)

15) Contact et suivi du compte de Fidélité IL RISTORANTE Pour toutes questions relatives au Programme de Fidélité, L'Adhérent peut faire une demande en écrivant à l'adresse suivante :

- Par courrier : Service Marketing IL RISTORANTE 4 Rue de l'Espoir, 59260 Lezennes FRANCE
- Par e-mail : [contact@ilristorante.fr](mailto:contact@ilristorante.fr)